

Quand les citoyens s'emparent de la forêt

La forêt, qui nous protège du changement climatique, en est également la victime. Des citoyens s'organisent pour la défendre et en assurer une gestion douce.

Hervé Le Bouler, forestier, est très inquiet : « Les catastrophes qu'on prévoyait à l'horizon 2050 en cas de réchauffement à plus de 2 °C sont déjà en train d'advenir. » L'Office national des forêts (ONF) constate en effet cette année « la mortalité de plusieurs essences ». Sur les 12 millions de m³ de récolte annuelle, 20 % seraient du bois mort récolté en raison de la sécheresse. Dans le Grand-Est et la Bourgogne, les hêtres, les sapins et les épicéas meurent de soif après une succession d'années chaudes et un été 2019 très éprouvant. Un constat d'autant plus inquiétant que, grâce à sa capacité à absorber le carbone, la forêt contribue à réduire de 15 % le solde de nos émissions de gaz à effet de serre.

Et pourtant, la forêt française, qui couvre un tiers du territoire, s'accroît de 100 000 hectares chaque année, notamment grâce au recul des terres agricoles. Et alors qu'il y avait 8 millions d'hectares de forêts en France en 1830, il y en a 17 millions aujourd'hui, soit plus du double, précise Hervé Le Bouler dans une note de La fabrique écologique ^[1].

Mais même s'il n'y a pas de déforestation en France, des voix s'élèvent pour dénoncer un phénomène de « malforestation » qui appauvrit la biodiversité. Aujourd'hui, rappelle

le journaliste Gaspard d'Allens, auteur de *Main basse sur nos forêts* (publié au Seuil en 2019), la moitié des forêts françaises sont constituées d'une seule essence et 80 % ont moins de 100 ans, ce qui pour un arbre correspond à peine au stade de l'adolescence.

INDUSTRIALISATION EXCESSIVE

En cause, la monoculture de résineux et les coupes rases qui l'accompagnent : des arbres jeunes, tous de la même taille et de la même espèce, sont fauchés par des machines géantes qui « compactent et décapent le sol », explique Gaspard d'Allens. Conjugée à l'usage intense de pesticides, cette « sylviculture industrielle » détériore la fertilité des sols. Elle a « des effets dévastateurs sur le stockage du carbone, à la fois dans les arbres et dans le sol », affirme Régis Lindeperg, du conseil d'administration du Réseau pour les alternatives forestières (RAF). Et elle touche en particulier des régions où domine la forêt privée, dans le Morvan, le Limousin, les Landes et le Beaujolais.

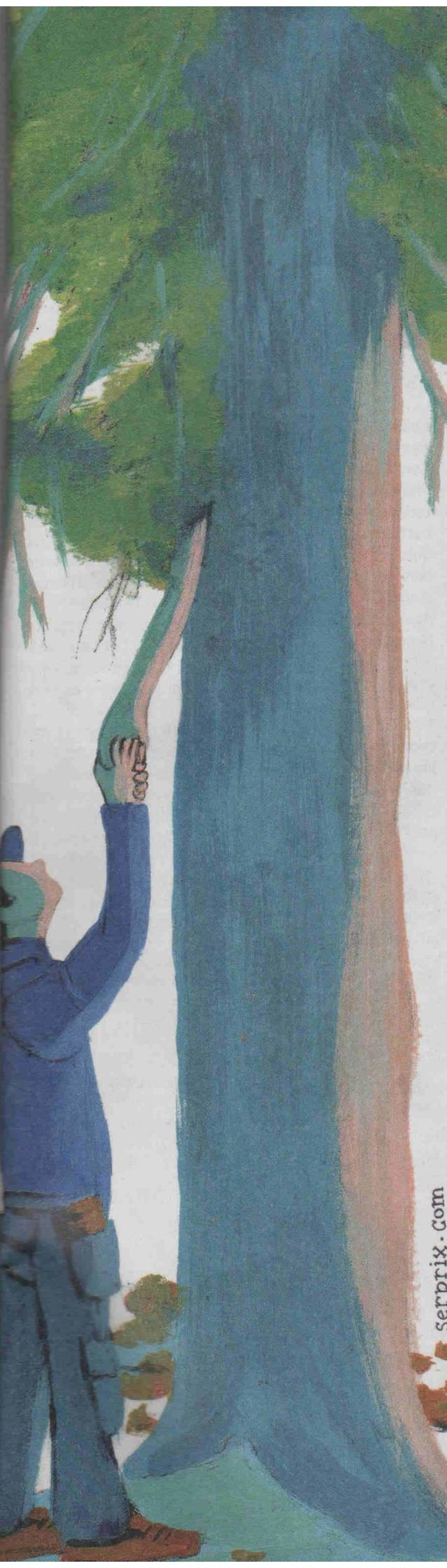
Le RAF a justement été créé en 2008 ^[2] pour faire face à cette industrialisation excessive de l'exploitation de la forêt. Il regroupe à la fois des professionnels, des citoyens et des associations qui, selon Régis Lindeperg,

« suscitent des projets respectant les espèces, les sols et ceux qui y travaillent ». Ainsi, le RAF, qui ne se dit pas du tout opposé à l'exploitation de la forêt, tente d'appliquer une « gestion douce » de celle-ci.

Dans le Morvan, où les résineux représentent aujourd'hui la moitié des essences (contre 5 % en 1945), des citoyens se sont réunis en groupements pour acquérir des

50 %
C'est la part des forêts françaises constituées d'une seule essence.
Et 80 % ont moins de 100 ans.

forêts et y planter des essences variées et des arbres d'âges différents. Parmi eux, Le Chat sauvage, dont n'importe qui peut acheter une part (à 200 euros). Quatre ans après sa création en 2015, il réunit 270 sociétaires, des « étudiants, salariés, retraités, partout en France », précise Frédéric Beaucher, gérant bénévole. Ils possèdent 70 hectares, équivalent, dans cette forêt morcelée du Morvan, à 90 parcelles qui appartenaient autrefois à une centaine de propriétaires. Un comité scientifique évalue l'intérêt écologique



serprix.com

des parcelles et a notamment décidé d'en préserver 10 hectares de toute exploitation.

De même, au sein de la zone à défendre (ZAD) de Notre-Dame-des-Landes (NDDL), sur le terrain de l'ancien projet d'aéroport, la forêt de Rohanne a fait l'objet d'un inventaire afin d'établir un plan de gestion obéissant aux règles de la « sylviculture douce ». Ses militants sont désormais en négociation avec le département de Loire-Atlantique pour poursuivre eux-mêmes l'exploitation de la forêt « dans un but non lucratif », insiste Michel Dartois, de la ZAD.

Autre exemple, en Corrèze, dans un territoire aux essences très variées, le groupement Avenir forêt de Brive-la-Gaillarde a été créé en 2013 par deux ingénieurs forestiers, Pierre Demougeot et Suzanne Braun. Pierre Demougeot, désormais bûcheron, plante des chênes, des hêtres, des aulnes..., et ne prélève qu'un arbre sur cinq, en les choisissant de taille variée. 400 hectares, soit une quinzaine de forêts, sont possédés par 120 associés, dont certains ont participé à hauteur de 10 000 euros en bénéficiant notamment du dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt (Defi) [3]. Néanmoins, ce groupement, comme beaucoup d'autres, ne dégage pas de bénéfices.

CIRCUIT COURT

Dans une logique de circuit court, Le Chat sauvage, la ZAD de NDDL et Avenir forêt privilégient la transformation locale, qui elle aussi fait de la résistance. Patrick Thomas, architecte, est président de l'association

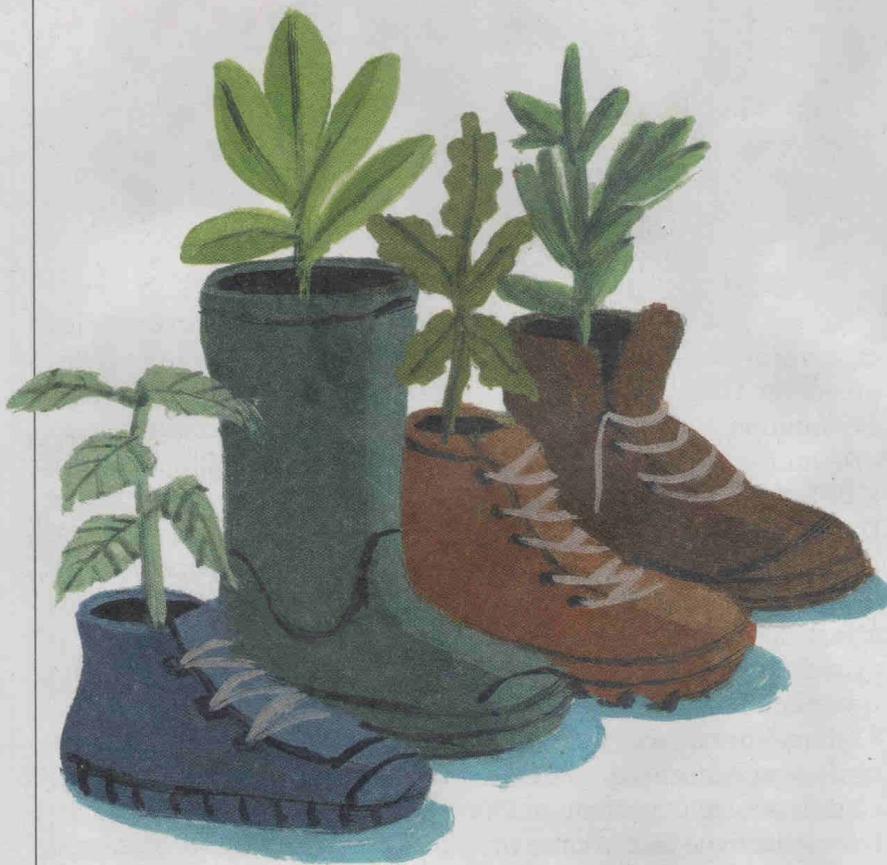
Hêtre charmé, qui promeut les bois locaux de l'Aisne et d'Île-de-France. Elle regroupe sept entreprises et associations : gestionnaires forestiers, scieurs mobiles, ébénistes-menuisiers et architectes... Au sein d'un même meuble, issu de la coopération de ces acteurs, plusieurs essences sont mélangées. Dans un esprit comparable, les six charpentiers du collectif Copeaux Cabana, en Dordogne, pratiquent depuis sept ans la charpente à l'ancienne, sans recourir aux bois standardisés et en utilisant le bois local « tel qu'il est avec ses courbes », comme l'explique Rémi Hubert, l'un de ses membres. Ces deux structures regrettent toutefois que les scieries soient le « maillon faible » de la filière. Leur nombre en France est en effet passé de 10 000 dans les années 1960 à quelques milliers aujourd'hui, souligne Gaspard d'Allens.

Difficile en effet de protéger les forêts sans s'interroger sur l'ensemble de la filière d'exploitation. Or, parce que son accroissement est chaque année supérieur à la récolte de bois, les pouvoirs publics estiment que la forêt française, sous-exploitée, doit alimenter l'essor de la biomasse, énergie obtenue par la combustion de bois, de végétaux et de déchets. Mais même si celle-ci est une alternative crédible aux énergies fossiles, son essor soulève des résistances, en particulier là où

[1] « Quel rôle pour la forêt dans la transition écologique en France ? », 2019.

[2] Au sein d'une autre association avant de se constituer en association propre en 2013.

[3] Qui propose une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 18 % (ou un crédit d'impôt) pour les contribuables réalisant des investissements forestiers, un montant plafonné à 5 700 euros pour une personne seule et 11 400 euros pour les couples.



Se repérer dans les labels et les certifications

Les forêts françaises et européennes sont certifiées par le label Programme for the Endorsement of Forest Certification (PEFC), créé en 1999. L'association PEFC France réunit les producteurs de bois, les transformateurs et les utilisateurs qui définissent les critères de certification. Mais le Forest Stewardship Council (FSC), qui certifie les forêts tropicales, est considéré comme plus exigeant. Surtout depuis janvier 2017, quand l'émission *Cash Investigation* a obtenu la certification PEFC pour une porcherie, un supermarché ou des réacteurs nucléaires... Les représentants du label ont eu beau arguer qu'« aucun bois ne sortant » de ces sites, il n'y avait « pas tromperie du consommateur », il est apparu que la certification ne se fondait que sur du déclaratif. L'écolabel NF Environnement, géré par l'Afnor et reconnu par le ministère de l'Environnement, prend de son côté en compte l'ensemble du cycle de vie d'un meuble : matières premières, fabrication, transport, recyclage. Enfin, l'appellation d'origine contrôlée (AOC), remise par l'Institut national de l'origine et de la qualité (Inao), distingue un produit dont toutes les étapes de fabrication sont réalisées selon un savoir-faire reconnu, spécifique à une zone géographique. Le bois de Chartreuse et le bois du Jura ont ainsi obtenu leur AOC en 2018 et en 2019.

elle remet en cause la préservation des forêts.

Ainsi, sous la pression citoyenne, E.ON, géant allemand de l'énergie, a abandonné la conversion à la biomasse de sa centrale thermique de Gardanne. Entre 2013 et 2018, la mobilisation a été particulièrement forte dans les Cévennes, où 35 000 tonnes devaient être prélevées sur un massif forestier de 150 000 hectares. Jean-Baptiste Vidalou y habitait. Auteur d'un ouvrage sur le sujet ^[4], celui-ci était favorable à une préservation pure et simple de la forêt pour son usage « *imaginaire, poétique et politique* ». Mais des projets de « biomasse citoyenne » avaient également vu le jour.

Ce concept décentralisé de biomasse se développe ailleurs, notamment en Haute-Loire avec Ere43, une société coopérative d'intérêt collectif (Scic) qui gère, depuis 2008, 25 petites chaufferies alimentant essentiellement des locaux communaux et un lotissement résidentiel. La coopérative, qui associe ses huit salariés, ses utilisateurs et la mairie de Mazet-Saint-Voy, utilise des bois provenant « *de déchets de scierie et de coupes d'éclaircie sur les essences les plus répandues* », selon François Guilbert, coopérateur. La part du bois provenant de coupes rases est ainsi passée de 50 % à 40 % en cinq ans.

RENOUVEAU

Bref, la mobilisation citoyenne en faveur de la forêt est souvent efficace. Celle pour préserver la forêt de la Corniche des forts, à cheval sur quatre villes de Seine-Saint-Denis dont Romainville, l'a prouvé à sa manière ^[5]. Les livres et les films sur ce sujet se multiplient ainsi que les cafés-forêts organisés par des acteurs comme Copeaux

Cabana. Néanmoins, cela reste des actions de petite échelle. Dans un contexte de raréfaction de l'argent public, l'ONF est de plus en plus déchiré entre ses missions d'exploitation et de préservation. « *Dernier rempart contre l'industrialisation* », précise Gaspard d'Allens, il ne gère en outre qu'un quart des forêts françaises. Or, alors que le changement climatique les fragilise, il faudrait, comme le rappelle Hervé Le Bouler, massivement investir dans leur adaptation en misant sur la diversité des essences.

■ Nairi Nahapétian

[4] *Etre forêts. Habiter des territoires en lutte*, Zones, 2017.

[5] Le projet initial prévoyait qu'elle soit entièrement détruite pour aménager une base de loisirs et des galeries commerciales. 20 hectares sur 28 sont désormais sanctuarisés alors que le combat continue.

Les scieries sont le « maillon faible » de la filière